



**COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## **ARRETE N° 01/2025**

**portant autorisation d'occupation du domaine  
public communal à Kerling-Lès-Sierck :  
Rue Haute ; Rue Abbé Senzy et au N° 16 Rue du  
Château d'Eau**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la demande de la société CONSTRUCTEL ZAD de Morlon 2 – 1 Rue Jean-Baptiste Corot 26800 PORTES-Les-VALENCE pour effectuer des travaux de remplacement de poteaux Orange à l'identique « Rue Haute depuis la rue de l'Ancienne Ecole » ; « Rue de l'Abbé Senzy vers Fréching depuis le carrefour de la rue des Champs » et le N° 16 rue du Château d'Eau à Fréching.

**CONSIDERANT** que des travaux de remplacement de poteaux Orange à l'identique seront effectués, qu'à cette occasion le domaine public communal sera occupé, que la circulation sera alternée et signalée par feux tricolores et que le stationnement sera interdit et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

### **A R R E T E**

**Article 1** - La circulation des véhicules de toutes catégories sera ralentie par le rétrécissement de la chaussée indiquée par des panneaux de signalisation et régulée par feux. Le stationnement de tous véhicules sera interdit et ceci en fonction de l'avancement des travaux « Rue Haute depuis la rue de l'Ancienne Ecole » ; « Rue de l'Abbé Senzy vers Fréching depuis le carrefour de la rue des Champs » et le N° 16 rue du Château d'Eau à Fréching **du 27/01 jusqu'au 28/02/2025.**

**Il est donc fortement conseillé aux usagers d'emprunter les autres voies d'accès, au vu de la faible largeur de la chaussée**

**Article 2** - Il appartiendra à la Sté CONSTRUCTEL de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1, et réduisant au strict nécessaire la durée de l'empiètement sur la voie publique.

**Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

**Article 4** - Une ampliation sera adressée à :  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.  
- La Sté CONSTRUCTEL  
- Région Grand Est service du transport

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 20/01/2025

Le Maire Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20250120-ARRETE012025-AI  
Date de télétransmission : 20/01/2025  
Date de réception préfecture : 20/01/2025